



31

août

2017

▲ Niv. 2

Bulgarie

n° 41/2015

Création de l'alerte : 02 avr. 2015

Résolue

## La Commission bulgare de surveillance financière essaie de réduire au silence les journaux qui travaillent sur les informations fournies par les banques

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

**AUTEUR : RSF, AEJ**

La Commission de supervision financière est un organe administratif établi pour maintenir "la stabilité et la transparence du secteur financier non-bancaire". La Commission s'est illustrée en ordonnant aux médias de payer des amendes record aux organes de médias et aux sites web d'actualités en 2014, comme par exemple Economedia (weekly Capital) pour 80000 euros, Alpiko publishing (zovnews.bg) et Konkurent news (journal Konkurent). Le site web de journalisme d'investigation Bivol.bg, partenaire de Wikileaks' dans les Balkans, a été également mis à l'amende et il lui a été enjoint de révéler ses sources. Le secteur bancaire bulgare s'est retrouvé dans des "turbulences" financières durant l'été 2014. En réaction à une vague de panique, la Commission de Supervision financière est entrée en guerre contre les médias. En se targuant de protéger la stabilité du secteur bancaire, l'autorité administrative a contribué à faire taire le débat sur la mauvaise gestion des banques en sanctionnant à coup de Lourdes amendes ceux qui publiaient des "actualités non officielles" sur les difficultés du secteur.

RÉSOLUE

**31 août 2017:** Le 31 août 2017, considérant la réponse des autorités et les suites données à cette alerte, les organisations partenaires de la Plateforme ont déclaré ce cas "résolu", concluant qu'il ne représentait plus une menace active à la liberté des médias.



- ➔ [Lettre aux législateurs bulgares Sur les menaces liées à la couverture médiatique des banques](#)
- ➔ [« Sites internet d'investigation : sommés de livrer les noms de leurs sources et de leur salariés »](#)
- ➔ [Article sur le site internet de RSF: "Les autorités accentuent la pression sur les medias sur la question des renseignements bancaires](#)

## RÉPONSES DE L'ÉTAT



**28 août 2017** | Réponse du Gouvernement bulgare

- ➔ [Lettre de la Représentation Permanente de Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe](#)

## INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

**22 juin 2015** | Rapport de Nils Muižnieks, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, sur sa visite en Bulgarie, du 9 au 11 février 2015. CommDH (2015)12. 22 juin 2015 (en anglais uniquement)

- ➔ [Voir le chapitre 'Sanctions on the media related to reporting on the banking and financial sectors' page 37](#)

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.